



SEMINAIRE TECHNIQUE

Gratuit

Judi 16 novembre 2017
14h00 – 17h00



La nouvelle réglementation des produits radio : RED 2014/53/UE Quelles différences avec la R&TTE – Conséquences sur l'intégration des modules radio.

La Directive européenne 2014/53/UE relative aux équipements radioélectriques (RED) est entrée en application le 13 juillet 2016, avec une période transitoire qui s'est terminée le 13 juin 2017, date d'abrogation de la directive R&TTE.

La directive RED est donc à ce jour la seule directive en application. Les normes harmonisées ont été publiées, elles permettent à tout fabricant de déclarer, sous sa responsabilité, la conformité de ses produits aux exigences essentielles de la Directive et lui donnent ainsi accès à l'ensemble du marché européen.

La Directive RED couvre désormais tous les équipements qui peuvent transmettre ou recevoir des signaux radio, que cela soit à des fins de communication ou de radiorepérage. Elle possède donc un champ d'application très large, comprenant par exemple les récepteurs GPS, les radios Bluetooth ou encore la NFC (Near Field Communication). L'Internet of Things (IoT) qui a amené à la multiplication des appareils connectés et intelligents est au cœur de cette nouvelle directive.

Intervenants : **Olivier HEYER**, Responsable du Site EMITECH de Montpellier - **Fanny LE FLOCH** – Responsable Entité Sécurité Electrique EMITECH Montpellier - **David MONTAULON** – Responsable Entité CEM et Radio EMITECH Montpellier.

Personnes concernées : Responsables de projets, Ingénieurs, Techniciens en charge de la conception, de la fabrication, des achats ou de la qualité... bref, à tous les acteurs qui souhaitent assurer le développement, l'industrialisation et la commercialisation d'un produit intégrant un système de communication radiofréquence.

PROGRAMME

- **Rappel du domaine d'application et des exigences essentielles de la RED** - Olivier HEYER

Produits concernés
Exigences sécurité et santé
Exigence CEM
Exigence radio

- **Nouveaux processus de validation** - Olivier HEYER

Définitions et responsabilité des acteurs économiques
Processus « d'auto-certification »
Rôle de l'Organisme Notifié
Processus de traçabilité

- **Marquages et informations** - Olivier HEYER -

Ce qu'il faut indiquer sur le produit
Ce qu'il faut mettre dans la notice d'utilisation
Ce qu'il faut mettre dans le dossier technique

- **Cas particulier des modules radio et chips intégrés** - Olivier HEYER

Quel processus choisir
Quelles normes appliquer
Quels essais réaliser

- **Importance de la sécurité électrique dans l'application de la RED** - Fanny LE FLOCH

Rappel des principales exigences de sécurité
Les atouts de l'ingénierie avant essai

- **Nouveautés normatives liées à la RED - cas de la norme EN 300 220-2** - David MONTAULON

Les principales modifications apparues dans les normes suite l'entrée en vigueur de la RED
Cas particulier de la norme EN 300 220-2 pour les équipements faible portée de 30 à 1000MHz



Lieu : Pôle Formation - UIMM Occitanie – ZAC Aftalion - 14 rue François Perroux – BAILLARGUES (34)

Date : jeudi 16 novembre 2017 de 14h00 à 17h00 – Accueil des participants 13h45

Prix : Gratuit - Les frais liés à ce séminaire sont pris en charge par les organisateurs.

Inscription obligatoire avant le 13/11/17 sur [notre site](#)

Contact : José REBEJAC – 06 79 49 72 23 – rebejac@captronic.fr

Mohamed BENFEDDA – 06 72 04 28 68 - m.benefedda@formation-industries-lr.fr